



Contribution du Groupe Hellemmes Verte à la concertation sur le projet d'aménagement de la friche H2D-Québecor, menée par la Ville de Lille, le groupe Duval et le groupe Vilogia

Sur la forme de la concertation et son périmètre

Le groupe Hellemmes Verte au Conseil Communal d'Hellemmes dénonce la forme prise par la concertation portée par la Mairie de Lille, la commune d'Hellemmes et les groupes Duval et Vilogia concernant le projet d'aménagement de la Friche H2D Québecor.

Le périmètre de cette concertation n'a pas été rendu intelligible pour les habitants dans les supports de communication. A aucun moment dans les documents disponibles il n'était fait mention des invariants du projet d'aménagement : le fait que la surface au sol construite et la surface privée totale ne soient pas soumises à concertation aurait dû être précisé. Par ailleurs, tous les foyers hellemmois n'ont pas été destinataires de l'information "toute boîte" contrairement aux engagements de la majorité. Nous considérons que la communication n'a donc pas permis à l'ensemble des Hellemmois concernés par le projet d'être informés dans des délais raisonnables du calendrier de concertation.

Pour une vraie concertation et une démocratie participative, les élus Hellemmes Verte soutiennent que le projet présenté aux Hellemmois aurait dû indiquer toutes les informations clés, notamment :

- Le nombre de logements prévus
- Le nombre d'habitants attendus, mis en perspective avec les capacités d'accueil des immeubles actuellement en construction (aucune prospective sur l'évolution de la population ne semble avoir été menée)
- Les solutions permettant d'assurer la continuité d'un service public efficace face à l'augmentation probable du nombre d'habitants, incluant entre autres les écoles, crèches, et loisirs
- La répartition entre les différents types de logements sociaux.
- L'aménagement des voies d'accès, et les aménagements de sécurisation
- Une projection de la densification du trafic, en véhicules motorisés et en mobilités douces

De la même manière, aucune présentation du plan local d'urbanisme n'a été réalisée. Cette présentation aurait pu permettre aux habitants de visualiser le projet d'aménagement (espacement et hauteur des bâtiments...).

Le périmètre de la concertation a été présenté de manière fallacieuse pendant les réunions de concertation, dans le dossier de concertation et pendant le conseil municipal :

- Le document de concertation présente des surfaces qui ne sont mentionnées dans aucune délibération des conseils municipaux de Lille et d'Hellemmes et qui diffèrent de celles mentionnées dans la délibération d'octobre 2018, seule délibération votée à ce jour en ce qui concerne le périmètre du projet.
- La majorité a assuré en conseil communal d'Hellemmes que "tout est sur la table" en ce qui concerne la concertation, y compris les surfaces et le nombre de logements (Voir les propos de Monsieur Thommen, adjoint à la démocratie participative à Hellemmes, dans le PV du Conseil Communal du 6 octobre 2021). Ces propos ont été démentis pendant les réunions de concertation.
- Il a été affirmé lors de la première réunion de concertation que le projet était contraint par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), et qu'il ne pouvait être modifié. C'est trompeur. L'OAP et la délibération communale d'octobre 2018 prévoyaient un "espace vert" de 5000 m². Or le projet présenté en 2022 propose une "forêt diagonale" de 10000 m² (sur 54000m²). Le projet n'est donc en réalité pas si contraint par l'OAP et il doit encore pouvoir être modifié dans toutes ses composantes, y compris en ce qui concerne le nombre de logements, l'emprise au sol et la surface privée.

Toutes les parties prenantes en mesure de répondre aux interrogations légitimes des habitants n'étaient pas représentées :

- Nous regrettons l'absence de représentants de l'Etablissement Public Foncier alors même que le projet fait l'objet d'un portage par l'EPF.
- Nous regrettons l'absence de représentants élus de la Mairie de Lille et de la Métropole Européenne de Lille lors des réunions. Ces instances sont pourtant les seules à avoir les compétences mobilisées par le projet d'aménagement de la friche H2D-Québecor. **La concertation a donc été menée avec la seule présence d'élus Hellemmois alors même que la commune associée d'Hellemmes ne possède pas les compétences en matière d'aménagement et que c'est la Mairie de Lille qui est porteuse du projet et délivrera, ou non, le permis d'aménager.**

Nous considérons qu'avec 9 représentants élus du conseil communal d'Hellemmes (sur 11 présents) qui ont refusé de se présenter en tant qu'élus de la majorité du conseil lors de la 3^{ème} réunion de concertation, mais qui ont pourtant pris part aux débats, les échanges ont été biaisés.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que cette concertation n'en est pas une, et que les habitants n'ont pas pu se prononcer sur ce projet d'aménagement de manière éclairée. Nous considérons donc que cette concertation biaisée ne peut pas valablement étayer la délivrance du permis d'aménager.

Nous réclamons donc qu'une nouvelle concertation soit menée, auprès de l'ensemble des Hellemmois et des Fivois en prenant en compte tous les points cités dans cet avis. Nous demandons la tenue d'un débat de politique générale consacré à l'avenir du site en conseil communal Hellemmois.

Contribution à la concertation

Le groupe Hellemmes Verte souhaite apporter sa contribution au débat en présentant les éléments que nous aurions aimé soumettre à la concertation :

- Limitation au maximum de l'artificialisation des sols
- Répartition maximum de 50% d'espace privé (incluant 1m2 de jardin individuel ou collectif pour 1m2 construit) et 50% d'espace public
- Au moins 50 % de logements sociaux de tous types dont la moitié en PLAI
- Constructions exclusivement en matériaux durables et en soutenant les filières existantes
- Destination d'au moins un bloc de logement à un habitat de type participatif et intergénérationnel
- Création d'un béguinage ou d'un Ehpad
- Habitat zéro voiture, dotés de stationnement exclusivement dédié à la mobilité douce (piétons, vélo et vélo cargo notamment)
- Préservation des arbres existants, et plantation de nouveaux sujets de grande taille
- Prise en compte du risque accru de canicule dans le choix des revêtements de sols et de la végétation

- Création d'une forêt d'un hectare, inaccessible et densément plantée
- Création d'une zone humide
- Prise en compte de la pollution lumineuse et sonore dans l'aménagement
- Sanctuarisation d'une trame noire favorisant la vie animale nocturne
- Création d'une boucle sportive continue d'un kilomètre, isolée de la circulation automobile
- Création d'un cimetière naturel dédié au recueil de sépultures écologiques
- Création d'un théâtre de verdure, accompagné d'un kiosque de musique, pour faciliter et encourager les assemblées populaires, et les fêtes entre habitants
- Création d'une aire de jeu inclusive, adaptée à toutes les classes d'âge, non artificialisée
- Installation d'obstacles naturels permettant la pratique libre de l'escalade sur blocs, et le VTT Trial
- Création d'un cheminement ininterrompu, et séparé du flux automobile, entre le Parc Bocquet et l'école Jenner

Fait à Hellemmes-Lille, le 15 mars 2020

Les élu.e.s du Groupe Hellemmes Verte au Conseil Communal d'Hellemmes

Simon JAMELIN
Christine RELIGIEUX
Julien GILBERT
Ana TALEB
Jean Pierre BEISERT
Benoît BIGO